

## PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Le présent projet a été élaboré suite à la réunion du 28 juin 2016 à laquelle étaient conviés :

- les partenaires institutionnels de la ville: CAF, Direction Cohésion sociale (excusée), l'Inspection académique,
- les directeurs et directrices des quatre écoles de Parempuyre, ainsi que des enseignants et la Déléguée départementale de l'Education Nationale.
- Les représentant(e)s des deux associations de parents d'élèves,
- Les représentant(e)s des associations susceptibles d'intervenir (Foot, Hand, Rugby, Parempuyre Vertical, Gymnastique volontaire, Tennis, Judo, Porte du Médoc...)
- des élus
- les représentants des services municipaux concernés

L'objectif du Projet Éducatif Territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Celui-ci doit contenir :

- Un état des lieux des activités périscolaires et extra scolaires,
- Les publics cibles : public scolarisé sur les écoles de Parempuyre âgé de 3 à 11 ans,
- Les objectifs poursuivis en matière éducative,
- Les activités proposées
- Les tarifs des prestations éventuellement facturées aux familles,
- L'articulation avec les éventuels dispositifs existants,
- Les acteurs engagés
- L'articulation avec les activités extrascolaires
- La structure de pilotage
- Les modalités d'information des familles
- Les éléments prévus dans le bilan actuel
- Les modalités d'évaluation

### 1/ l'Etat des lieux des activités périscolaires et extra-scolaires :

Périscolaire : chaque école dispose de son accueil périscolaire accueillant environ 35 % des 900 enfants scolarisés.

Les ALSH maternelles sont organisés en deux groupes (Libération et Jean Jaurès) d'environ 60 enfants chacun.

L'ALSH des élémentaires est organisé en un groupe dans le nouveau bâtiment construit à cet effet. Il accueille environ 150 enfants.

De nombreuses sorties et camps sont organisés pendant les petites vacances et vacances d'été avec notamment des voyages organisés chaque année (ski dans les Pyrénéens, bassin d'Arcachon, Périgord...). L'objectif est notamment de permettre à tous les enfants de partir en vacances

### 2/ Les publics cibles :

Est concerné l'ensemble des enfants scolarisés sur les écoles de Parempuyre, âgés de 3 à 11 ans, soit près de 900 enfants.

### 3/ Les objectifs poursuivis en matière éducative :

Le contrat éducatif local prévoit :

- A : Enrichissement des jeunes par la découverte, l'apprentissage et la pratique d'activités culturelles et sportives.
- B : Appropriation de la vie sociale et des règles collectives qui l'organisent notamment face au risque d'exclusion.
- C : Responsabilisation des jeunes, autonomie, capacité d'initiative.
- D : Articulation cohérente entre les projets d'école et d'établissements scolaires et les actions menées en direction des enfants et des jeunes hors du temps scolaire.
- E : Information des jeunes et recherche d'implication des familles.
- F : Sens de l'engagement citoyen et solidaire chez les jeunes notamment en développant leur capacité à appréhender Les relations humaines.
- G : Coordination des activités en fonction des secteurs

Dans un souci de cohérence, il est proposé de reprendre les axes arrêtés dans le cadre du contrat éducatif local.

### 4/ Les activités proposées :

Les disciplines envisagées sont le sport et l'expression corporelle, le chant, les arts du cirque, la santé (nutrition...), la sécurité (permis piéton/vélo, internet...), la citoyenneté, le développement durable (potager, compost...), les langues, le numérique...

Madame le Maire rappelle que les activités devront nécessairement se dérouler dans les locaux scolaire.

Le personnel assurant l'encadrement des enfants sera du personnel municipal titulaire (adjoints d'animation) et contractuel de droit public. Tous les agents intervenant auprès des enfants sont titulaires des diplômes requis: BAFA voire BAFD. Certains agents disposent en outre du BPJEPS, du BEATEP.

En outre, la Ville pourra accompagner les enfants à leurs cours dispensés dans le cadre de l'Ecole Municipale d'Art ou de l'Ecole Multi-Sports.

### 5/ Les tarifs des prestations éventuellement facturées aux familles :

Une participation symbolique de 5 € par enfant et par an est demandée aux familles.

Les cours dispensés à l'EMA ou à l'Ecole Multi-Sports seront facturés selon les tarifs en vigueur comme cela se fait pendant le temps d'accueil périscolaire. La Ville assumera les accompagnements.

### 6/ L'articulation avec les éventuels dispositifs existants :

La Ville pourra accompagner les enfants à leurs cours dispensés dans le cadre de l'Ecole Municipale d'Art ou de l'Ecole Multi-Sports.

#### 7/ Les acteurs engagés :

Les services de la Ville, les parents d'élèves, les équipes éducatives, les associations, les partenaires institutionnels habituels (CAF, Direction Départementale de la Cohésion sociale...)

#### 8/ L'articulation avec les activités extrascolaires :

L'articulation avec les activités des ALSH se feront naturellement puisque les activités périscolaires et ALSH sont menées par la même équipe. Une réunion d'équipe est organisée tous les jeudis matins.

De même sont organisées régulièrement des réunions avec les professeurs de l'EMA (l'Ecole Municipale d'Art est elle aussi un service municipal) ainsi qu'avec les associations sportives dans le cadre de l'Ecole Multi-sports.

#### 9/ La structure de pilotage :

Le comité de pilotage a été mis en place. Il réunit les partenaires institutionnels habituels, les équipes enseignantes, les associations de parents d'élèves, les représentants associatifs et les représentants des services municipaux concernés.

Il se réunit 2 à 3 fois par an, dont une en fin d'année scolaire afin d'établir un bilan de l'année écoulée.

#### 10/ Les modalités d'information des familles :

Moyens généraux habituels : site internet, journal municipal,

Les plannings des TAPs sont établis pour des périodes de de 6 semaines. Ils sont remis aux enfants au début de chaque période.

#### 11/ Les éléments prévus dans le bilan actuel :

Le bilan comprendra une analyse du niveau de satisfaction des familles portant notamment sur :

- les modalités d'inscription et la communication,
- la qualité des activités proposées,
- la diversité des activités proposées...

Le bilan comprendra en outre un détail des ateliers et activités proposés ainsi qu'une présentation synthétique de chacun.

#### 12/ Les modalités d'évaluation :

L'évaluation sera effectuée au vu du nombre d'activités proposées sur l'année scolaire, du nombre d'enfants pour chaque activité, du nombre d'enfants différents ayant bénéficié d'activités par année scolaire.

Un questionnaire est distribué à l'ensemble des familles afin de recueillir leur opinion.